



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le trente du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement dans la salle polyvalente (3 rue de Verdun) afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 24/06/2020

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Hélène HAVRET

DELIBERATION N° 2020-6 – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – ASSIDUITE AUX ECOLES DE MUSIQUE – PARTICIPATION COMMUNALE AUX FAMILLES

Monsieur le Maire rappelle que, par une délibération prise en séance du 12 Septembre 1985, Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une participation par élève fréquentant assidûment les écoles de musique.

Il propose de poursuivre cette participation individuelle fixée à 40 euros par élève, payable en fin d'année scolaire, au vu d'un certificat d'assiduité délivré par le Directeur de l'École de Musique et d'ouvrir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2020 au chapitre correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, **décide** :

- D'approuver la reconduction du dispositif dans les termes énoncés par Monsieur le Maire.
- D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2020, au chapitre correspondant (chapitre 67- article 6714).

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Olivier TURPIN

